



États financiers du

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du secrétaire du gouverneur général (le Bureau). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du personnel du Bureau sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Bureau fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général (BCG) et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. Un audit des contrôles de base a été effectué en 2013-2014 par le BCG. Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite ont été présentés au Comité de vérification des petits ministères et organismes.

Les états financiers du Bureau n'ont pas fait l'objet d'un audit.



M. Stephen Wallace
Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général



M. Fady Abdul-Nour, P.Eng
Directeur général des Services ministériels
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 29 août 2014

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)	2014	2013
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 063 002	1 174 585
Indemnités de vacances et congés compensatoires	636 709	685 973
Revenus reportés (note 5)	125 385	125 000
Avantages sociaux futurs (note 6)	620 665	855 779
Total des passifs	2 445 761	2 841 337
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 149 998	1 266 187
Débiteurs et avances (note 7)	108 461	102 608
Total des actifs financiers	1 258 459	1 368 795
Dette Nette	1 187 302	1 472 542
Actifs non financiers		
Médailles et cadeaux officiels	453 598	331 931
Stock de la boutique de souvenirs	22 583	21 282
Immobilisations corporelles (note 8)	306 536	283 525
Total des actifs financiers	782 717	636 738
Situation financière nette	(404 585)	(835 804)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



M. Stephen Wallace
Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général



M. Fady Abdul-Nour, P.Eng
Directeur général des Services ministériels
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 29 août 2014

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des résultats et de la situation financière nette (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2014	2013
Charges		
Soutien du gouverneur général	21 691 922	24 005 962
Services internes	9 633 098	10 448 359
Total des charges	31 325 020	34 454 321
Revenus		
Frais d'utilisation perçus pour les services de l'héraldique	17 835	30 433
Revenus divers	9 415	17 502
Revenus de la boutique de souvenirs	5 678	50 610
Total des revenus	32 928	98 545
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	31 292 092	34 355 776
Financement du gouvernement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	20 381 817	20 555 460
Variations des montants à recevoir du Trésor	(116 189)	105 826
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	11 457 683	13 646 581
Total du financement du gouvernement	31 723 311	34 307 867
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(431 219)	47 909
Situation financière nette – début de l'exercice	(835 804)	(787 895)
Situation financière nette – fin de l'exercice	(404 585)	(835 804)

Information sectorielle ([note 10](#))

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la variation de la dette nette (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2014	2013
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(431 219)	47 909
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	158 333	185 068
Amortissement des immobilisations corporelles	(135 322)	(118 920)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	23 011	66 148
Variation due aux stocks	122 968	(159 768)
Augmentation nette de la dette nette	(285 240)	(45 711)
Dette nette – début de l'exercice	1 472 542	1 518 253
Dette nette – fin de l'exercice	1 187 302	1 472 542

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2014

2013

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	31 292 092	34 355 776
--	-------------------	------------

Variation due aux immobilisations corporelles

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(11 457 683)	(13 646 581)
Amortissement des immobilisations corporelles	(135 322)	(118 920)
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	9 415	17 482

Variations de l'état de la situation financière :

Augmentation (diminution) des débiteurs et avances comptables	5 853	(79 113)
Augmentation (diminution) – stock de la boutique de souvenirs	1 301	(32 079)
Augmentation (diminution) – médailles et cadeaux officiels	121 667	(127 689)
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	111 583	(100 244)
Diminution (augmentation) indemnités de vacances et congés compensatoires	49 264	(33 014)
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(385)	16 787
Diminution des avantages sociaux futurs	235 114	135 469

Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	20 232 899	20 387 874
---	-------------------	------------

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles	158 333	185 068
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(9 415)	(17 482)

Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	148 918	167 586
---	----------------	---------

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	20 381 817	20 555 460
---	-------------------	------------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

Le décret du Conseil privé 1952-1903, en date du 31 mars 1952, désignait le Bureau du secrétaire du gouverneur général (le Bureau) comme ministère pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les principaux objectifs du Bureau consistent à faire en sorte que le gouverneur général, représentant de la Couronne au Canada, soit en mesure d'exercer ses tâches de chef d'État et ses fonctions cérémonielles, y compris la reconnaissance de l'excellence. Le Bureau assume également les dépenses relatives aux rentes et aux activités des anciens gouverneurs généraux. Pour refléter ces objectifs, les fonctions du Bureau sont réparties en deux programmes :

(a) Soutien du gouverneur général – Le Bureau offre un soutien et des conseils au gouverneur général du Canada dans son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada ici et à l'étranger, à rapprocher les Canadiens, à concéder des armoiries et à reconnaître l'excellence en assurant l'administration de tous les aspects du Régime canadien de distinctions honorifiques et l'organisation des remises de distinctions honorifiques, des décorations et des récompenses nationales. Le Bureau gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux, qui incluent les pensions des anciens gouverneurs généraux et de leurs conjoints.

(b) Services internes – Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La [note 3](#) présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés dans la mesure où le Bureau a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite :** Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau découlant du régime. La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ :** Certains employés ont droit à des indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre coût et à la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Stocks de la boutique de souvenirs

Les stocks de la boutique de souvenirs se composent d'articles destinés à la revente et sont évalués au moindre du coût selon la méthode du coût moyen ou la valeur de réalisation nette.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) Médailles et cadeaux officiels

Les médailles et cadeaux officiels comprennent les médailles de l'insigne de l'Ordre du Canada et celles des autres distinctions ainsi que les cadeaux officiels conservés en vue d'être remis dans l'avenir, ils sont comptabilisés au coût original ou à la valeur nette de réalisation.

(j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Bureau n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique ni les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	7 ans
Véhicules	5 ans
Autre matériel	10 ans

(k) Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le gouverneur général* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaire*, des rentes imposables sont versées i) aux anciens gouverneurs généraux, ii) à leurs conjoints survivants. Ces rentes sont indexées annuellement sur l'indice des prix à la consommation et constatées comme charge dans la période au cours de laquelle leur paiement est exigible.

(l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau ainsi que dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Bureau pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)	2014	2013
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	31 292 092	34 355 776
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(11 457 683)	(13 646 581)
Médailles et cadeaux officiels remis	24 032	(262 279)
Diminution des avantages sociaux futurs	235 114	135 469
Amortissement des immobilisations corporelles	(135 322)	(118 920)
Coûts des stocks de la boutique de souvenirs	248	(66 064)
Réclamations pour les litiges en instance et éventuels	-	-
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	49 264	(33 014)
Revenus	32 928	98 545
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	8 810	12 315
	(11 242 609)	(13 880 529)
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Achat de médailles et de cadeaux officiels	97 635	134 591
Achat de stocks pour la boutique de souvenirs	1 053	33 985
Acquisition d'immobilisations corporelles	158 333	185 068
	257 021	353 644
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	20 306 504	20 828 891

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) *Autorisations fournies et utilisées*

(en dollars)	2014	2013
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de programmes	17 756 042	18 298 987
Montants législatifs	3 039 779	2 847 360
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices futurs	(5 015)	(11 695)
Autorisations périmées : dépenses de programmes	(484 302)	(305 761)
Autorisations périmées : dépenses législatives	-	-
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	20 306 504	20 828 891

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des charges à payer du Bureau :

(en dollars)	2014	2013
Créditeurs – parties externes	444 707	535 641
Créditeurs – autres ministères et organismes	136 164	50 713
Total des créditeurs	580 871	586 354
charges à payer	482 131	588 231
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 063 002	174 585

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes à titre de cadeaux, dons et legs faits à Rideau Hall par des organismes privés ou des particuliers en vue de financer des activités précises. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en dollars)	2014	2013
Solde d'ouverture	125 000	141 787
Montants reçus	(22 815)	(16 787)
Revenus constatés	23 200	-
Solde de clôture net	125 385	125 000

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs**(a) Prestations de retraite**

Les employés du Bureau participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2013-2014, les charges s'élèvent à 1 548 384 \$ (1 507 122 \$ en 2012-2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.6 fois (1.7 fois pour 2012-2013) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1.5 fois (1.6 fois pour 2012-2013) les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le Bureau verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus. L'information sur les indemnités de départ, évaluées au 31 mars, se présente comme suit :

(en dollars)	2014	2013
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	855 779	991 248
Charge pour l'exercice	78 919	170 927
Prestations versées pendant l'exercice	(314 033)	(306 396)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	620 665	855 779

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente le détail des soldes des débiteurs et des avances du Bureau :

(en dollars)	2014	2013
Débiteurs - autres ministères et organismes	93 689	95 208
Débiteurs - parties externes	12 072	3 100
Avances aux employées	2 700	4 300
Total des débiteurs et avances	108 461	102 608

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles**Catégorie d'immobilisations****Coût**

(en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	395 371	110 522	-	505 893
Logiciels informatiques	6 936	26 681	-	33 617
Véhicules	108 451	21 130	27 304	102 277
Autre matériel	18 422	-	-	18 422
Total	529 180	158 33	27 304	660 209

Amortissement cumulé

(en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	187 573	119 652	-	307 225
Logiciels informatiques	660	1 124	-	1 784
Véhicules	44 681	12 703	27 304	30 080
Autre matériel	12 741	1 843	-	14 584
Total	245 655	135 322	27 304	353 673

Valeur comptable nette

(en dollars)	2013	2014
Matériel informatique	207 798	198 668
Logiciels informatiques	5 681	31 833
Véhicules	6 276	72 197
Autre matériel	63 770	3 838
Total	283 525	306 536

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services de la Commission de la capitale nationale (CCN) et de Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC) concernant les locaux. De plus, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Opérations entre apparentés (suite)

(en dollars)	2014	2013
Locaux	10 336 973	12 554 887
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 120 710	1 091 694
	11 457 683	13 646 581

En plus du Bureau, quatre autres ministères et organismes fédéraux sont aussi mandatés pour appuyer les activités du gouverneur général. Le niveau de soutien et de services fourni par le Bureau est établi par chacun des contributeurs et financé à partir des budgets de ces organisations. Les divers ministères contributeurs sont responsables de l'affectation et de la gestion des fonds qu'ils fournissent afin d'appuyer les activités du gouverneur général et du Bureau et ils doivent se conformer aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Les sommes dépensées par les ministères en question ne figurent pas aux comptes du Bureau et ne sont pas non plus comptabilisées à titre de charges de fonctionnement par le Bureau;

- ✓ Le ministère de la Défense nationale offre un appui logistique et des services de transport au gouverneur général pour lui permettre de remplir ses fonctions officielles (appui similaire à celui offert au premier ministre);
- ✓ La Gendarmerie royale du Canada fournit au gouverneur général et à sa conjointe des services de sécurité et de protection personnelle au pays et à l'étranger (appui similaire à celui offert au Premier ministre);
- ✓ Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement conseille le gouverneur général sur les questions de politique étrangère et défraye les dépenses associées aux visites officielles de dignitaires étrangers ainsi que celles qui découlent du programme international du gouverneur général ou de ses activités menées à la demande du premier ministre;
- ✓ Le Bureau travaille également en étroite collaboration avec d'autres ministères tels que celui du Patrimoine canadien, ministère responsable des activités comme les visites royales, les funérailles nationales, les services commémoratifs nationaux et les célébrations d'anniversaires spéciaux.

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacé de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par TPSGC ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2014	2013
Charges - autres ministères et organismes	3 158 913	3 065 824
Revenus - autres ministères et organismes	9 415	17 852

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du Bureau. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la [note 2](#), Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour le principal programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)	Soutien du gouverneur général	Services internes	2014	2013
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	11 666 196	4 908 198	16 574 394	15 995 750
Locaux	7 029 142	3 307 831	10 336 973	12 554 889
Services professionnels et autres services	1 051 212	409 405	1 460 617	1 781 580
Matériel et fournitures	433 589	194 148	627 737	1 459 847
Déplacements	560 912	15 158	576 070	686 782
Pensions des anciens gouverneurs généraux	545 374	-	545 374	536 517
Services de télécommunications	20 334	286 293	306 627	277 476
Services d'information	262 918	10 270	273 188	398 687
Locations	43 598	225 907	269 505	357 725
Charge d'amortissement	-	135 322	135 322	118 920
Autres	43 186	56 061	99 247	136 701
Affranchissement, port, messagerie et camionnage	8 545	83 219	91 764	114 995
Achat de services de réparation et d'entretien	23 390	1 286	24 676	29 919
Services publics	3 526	-	3 526	4 533
Total des charges de fonctionnement	21 691 922	9 633 098	31 325 020	34 454 321
Revenus				
Frais d'utilisation perçus pour les services de l'héraldique	17 835	-	17 835	30 433
Revenus divers	9 415	-	9 415	17 502
Revenus de la boutique de souvenirs	5 678	-	5 678	50 610
Total des revenus	32 928	-	32 928	98 545
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	21 658 994	9 633 098	31 292 092	34 355 776